

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0689**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le président Gérard Collomb ainsi qu'à MM. les vice-présidents Jean-Michel Daclin et Hubert Julien-Laferrière pour une mission au Burkina Faso

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0689**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le président Gérard Collomb ainsi qu'à MM. les vice-présidents Jean-Michel Daclin et Hubert Julien-Laferrière pour une mission au Burkina Faso**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre des actions de coopération développée depuis 15 ans entre la Communauté urbaine et la ville de Ouagadougou, monsieur le président Gérard Collomb ainsi que messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin et Hubert Julien-Laferrière ont été invités à se rendre au Burkina Faso du 19 au 22 mars 2009.

Ce déplacement a pour objectif de visiter les projets menés au cours de ces dernières années dans le domaine de la gouvernance locale, de préparer la prochaine convention de coopération qui prendra effet en janvier 2010 et de mobiliser des entreprises lyonnaises pour développer des collaborations économiques avec le Burkina Faso.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le président Gérard Collomb ainsi qu'à messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin et Hubert Julien-Laferrière pour une mission du 19 au 22 mars 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso)

2° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.